

### Présentation de la Ronde des Villages 2017

L'édition 2017 aura lieu les 14 et 15 octobre 2017 et passera pour la 1<sup>ère</sup> fois sur la commune de Carsac-Aillac. Les organisateurs ont besoin de bénévoles sur la commune, de la mise à disposition de la salle des fêtes communale, et de la désignation rapide d'une ou deux personnes référentes sur la commune pour la sécurité et le transport, ainsi que le ravitaillement et l'organisation afin de prévoir une 1<sup>ère</sup> réunion générale fin février 2017.

### Adoption du CR de la séance du 26 décembre 2016

Monique TREFEIL : il faudrait peut-être citer le nom des personnes qui ont fait un don de 50 € à la médiathèque : Mme BROWER Bonnie et M BOTTGER Jeffrey. Pas d'autres remarques, CR adopté à l'unanimité par le CM.

### Autorisation des dépenses d'investissement 2017 et décision modificative 2016

- Le CM autorise à l'unanimité le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.
- Le CM autorise à l'unanimité le virement de crédits de 3 000 € des dépenses imprévues vers le chapitre 011 des charges à caractère général pour le paiement du solde des factures 2016.

### Projet de salle culturelle à Aillac : demandes de subventions

Le Maire fait une présentation du projet de salle culturelle à Aillac, dont le montant est estimé à 372 800 € HT sans honoraires et 428 700 € HT avec honoraires. Les subventions possibles sont la DETR à hauteur de 40 % de 372 800 € soit 149 120 € et le CD24 via les contrats à hauteur de 25 % de 372 800 € soit 93 200 €. Le solde à la charge de la commune serait de 130 480 € HT sans les honoraires et de 186 380 € HT avec les honoraires.

Après discussion et au vu des avis exprimés, le CM, à la majorité par 14 voix pour, 2 contre et 2 abstentions, adopte le projet de création d'une salle culturelle, de concert et de spectacle dans le bourg d'Aillac pour un montant estimé de 372 800 € HT hors honoraires et autorise le Maire à solliciter l'Etat au titre de la DETR 2017 à hauteur de 40 % soit 149 120 € et le Conseil Départemental de la Dordogne à hauteur de 25 % soit 93 200 €.

### Points sur les dossiers en cours

- Bilan marché de Noël : le coût net pour la commune s'élève à environ 2 300 € ; le repas du samedi soir n'a pas été un franc succès, il ne sera sans doute pas renouvelé ; une réunion de bilan sera organisée avec les participants fin février, début mars.
- Bulletin municipal : point par Jacques HURTAUD ; en cours de finalisation ; remarque de Brigitte LASVIGNE pour rajouter les horaires de la Mairie et de la Médiathèque.

### Questions diverses

- Conclusions du Commissaire Enquêteur pour l'enquête publique relative au bassin versant de l'Enéa :  
Avis sur la déclaration d'intérêt général (DIG) : la procédure légale et réglementaire a été respectée ; le public avait la possibilité de s'informer et d'exprimer ses observations ; compte tenu de la nature des travaux prévus, la DIG est justifiée au sens de l'article L 211-7 du Code de l'Environnement ; le coût financier du programme est de 453 956 € dont 335 213 € d'investissement, financé à 80 % par l'Agence Adour Garonne, la Région et le CD24 et dont 118 743 € de fonctionnement (poste de technicien sur 5 ans) financé à 75 % par l'Agence Adour Garonne et le CD24 : la DIG est justifiée sur le plan financier ; le calendrier prévisionnel de réalisation des travaux sur 5 ans est adapté à la DIG ; en conclusion, le Commissaire enquêteur émet un avis favorable à la demande de DIG.

Avis sur la demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau : les travaux prévus ont pour objectifs de restaurer la morphologie du lit, d'améliorer l'écoulement de l'eau et de retrouver un bon état écologique des cours d'eau ainsi qu'une plus grande diversité des milieux aquatiques. Au vu du dossier, le Commissaire enquêteur considère que le dossier est complet, seule l'indication concernant la protection des écrevisses à pattes blanches doit être ajoutée ; la demande d'autorisation n'a pas été remise en cause par les administrés ; la CC a apporté les réponses aux observations, réponses en accord avec les objectifs retenus, les actions et travaux retenus permettront d'améliorer la qualité de l'eau et les milieux aquatiques ; le commissaire enquêteur estime que la demande d'autorisation est justifiée pour réaliser les travaux de renaturation du lit de l'Enéa et du Vedel, les aménagements de diversification des habitats aquatiques, l'entretien des cours d'eau et de la ripisylve, des plantations de ripisylve et des aménagements pour l'accès à la rivière du bétail. En conséquence, avis favorable à la demande d'autorisation en recommandant de débiter les études sur les impacts des étangs situés sur les cours d'eau en amont et en conseillant de bâtir un plan de communication les riverains, les propriétaires de moulins et les agriculteurs sur ce qu'ils ont la possibilité de faire et les aides dont ils pourraient bénéficier pour améliorer la qualité et la quantité d'eau dans le cours de l'Enéa et de ses affluents.

- le Maire fait part de propositions de dates pour la venue des Alsaciens : septembre 2017 est retenu.

- le Maire fait part d'une demande de modification des statuts du SIDES article 5 dont la nouvelle rédaction est la suivante :

« Le SIDES est administré par un comité syndical composé de 8 membres, élus par les conseil municipaux des communes associées selon la répartition suivante :

Nombre de délégués titulaires :

- Sarlat la Canéda : 4

- Carsac-Aillac : 4

Nombre de délégués suppléants :

- Sarlat la Canéda : 4

- Carsac-Aillac : 4

Soit un total de 8 délégués titulaires et 8 délégués suppléants.

Le CM, à l'unanimité, donne un avis favorable à cette modification.

Le prochain CM fixé au vendredi 17 février 2017 à 18h30.

La séance est levée à 21h00.

A Carsac-Aillac, le 24 janvier 2017